



AVIS D'APPEL D'OFFRES
PROJET : NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL DE
LA VILLE DE CHANDLER
Parc industriel, Chandler (Québec)

Propriétaire : **Ville de Chandler**
35, rue Commerciale ouest,
Chandler, (Québec). G0C 1K0
Tél. : (418) 689-2221
Télec. : (418) 689-3073

La Ville de Chandler demande des soumissions pour son projet de construction de son nouveau garage municipal au Parc industriel à Chandler.

Les plans, devis et documents contractuels seront disponibles sur SEAO au www.seao.ca ou au numéro 1-866-669-7326 à compter du 18 septembre 2020.

Seules sont autorisées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs généraux détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1). Tous les soumissionnaires deviant déposer leur soumission dans des enveloppes cachetées en prenant soin d'indiquer la mention:

« Soumission – Construction nouveau garage municipal de Chandler »

La date limite pour la réception des soumissions (l'original et 2 copies) est fixée à 14h00, heure en vigueur localement, le 23 novembre 2020, à l'Hôtel de Ville de Chandler au 35, rue Commerciale ouest à Chandler, pour y être ouvertes publiquement, au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix de leurs sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Les travaux doivent être débutés et terminés en 2021.

Visite des lieux: Une visite des lieux (non obligatoire) est prévue le 30 septembre 2020, à 13h30 au Parc industriel de la Ville de Chandler.

Ces soumissions devront être accompagnées, soit d'un cautionnement de Soumission de 10% du montant de la soumission, soit d'un chèque visé, représentant 10% du montant de la soumission. Toutes les garanties devront être valides pendant quatre-vingt-dix (90) jours, après la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat contre une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services, sous forme de cautionnement, chacune égale à cinquante pour cent. (50%), ou, sous forme de chèques visés, chacun d'un montant de 10% du prix du contrat. Seuls des cautionnements émis par des compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes des documents d'appel d'offres.

La Ville de Chandler ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Roch Giroux
Directeur général & greffier